SNECA
Nord de France

S'élever à vos côtés
Syndicat National de l'Entreprise Crédit Agricole

# VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT (PEPA)

**Dès le premier semestre, le SNECA a adressé par courrier une demande de prime PEPA pour l'année 2021.**
**Lors d'un Comité de Groupe, son secrétaire élu SNECA, faisait la même demande lors des échanges avec le Directeur Général du Crédit Agricole, Philippe Brassac.**
**Ce dernier nous avait répondu regarder au sujet.**
**Les mois ont passé, les résultats à fin septembre à un niveau exceptionnel sont sortis. Nous avons logiquement renouvelé notre demande, qui était restée sans réponse.**
**Les Caisses Régionales refusaient de négocier en local le versement d'une prime mais s'en remettaient à un éventuel accord de Branche auprès de la FNCA.**

**Donc, contrairement à ce qu'a écrit une organisation syndicale de Nord de France, il n'y a eu aucune négociation locale.**

**C'est donc ce mardi 30 Novembre à la FNCA, que s'est signé un accord entre la FNCA et les 3 organisations syndicales représentatives nationalement : le SNECA, 1ère organisation syndicale depuis le dernier cycle, la CFDT et SUDCAM.**

**Dès l'entame de cette ultime journée de négociation nationale, le SNECA a lu la déclaration (ci-dessous) au terme de laquelle nous demandions une prime de 1000€.**
**Ce sujet n'était pas à l'ordre du jour.**
**La CFDT s'associait à notre demande pour la même somme, et SUD demandait une prime sans préciser le montant.**
**La FNCA prenait en compte ces demandes et nous annonçait revenir sur le sujet dans l'après-midi.**
**C'était là un premier signe encourageant de sa part.**
**La FNCA ouvrait donc l'après-midi par une proposition de Prime de 500 euros.**
**Le SNECA exprimait de fait un sentiment partagé : ravi de voir que la FNCA était favorable à un accord, déçu qu'il y ait un tel écart avec nos demandes.**
**Au terme d'une longue négociation et de 5 suspensions de séances, les 3 organisations ont alors signé un accord pour une prime de 800 euros.**

**Nous tenons à saluer la bonne issue de cette négociation avec la Délégation Fédérale, et du mandat que les Directeurs Généraux lui ont accordé.**
**Les conditions d'éligibilités rappelées par la direction par mail sont identiques aux dernières primes versées.**
**Le versement à Nord de France se fera lors de la paie de janvier afin d'être bien distinct du versement du solde REC de février.**

SNECA
Nord de France

S'élever à vos côtés
Syndicat National de l'Entreprise Crédit Agricole

# Déclaration CPPNI 30 novembre 2021

L'arrêté du 6 octobre 2021 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la Branche Crédit Agricole a donc été publié le 13 novembre 2021. En 2016, il y avait encore 6 organisations syndicales représentatives dans notre Branche. Désormais, il n'en reste plus que 3 : le SNECA CFE-CGC, la CFDT et L'Union syndicale Solidaires (SUDCAM).

Le SNECA regrette cette baisse de pluralité. Mais la loi de 2008 doit s'appliquer. Celle-ci stipule en effet que pour être représentative au niveau d'une Branche, une organisation syndicale doit recueillir a minima 8% des suffrages exprimés. Le SNECA rappelle que cette loi a été mise en œuvre grâce à la position commune signée par les organisations patronales, la CFDT et la CGT. Les autres organisations syndicales, dont la CFE CGC, s'y étaient opposées, en vain.

Le dernier cycle électoral a positionné pour la première fois le SNECA comme première Organisation syndicale de la Branche Crédit Agricole. Ce résultat est le fruit du travail des militants de terrain du SNECA. C'est également la reconnaissance du professionnalisme des représentants SNECA dans les différentes instances. Cette première place nous conforte dans notre positionnement : ni complaisance vis-à-vis de la Direction, ni opposition dogmatique. Le SNECA restera exigeant dans ses revendications, tout en intégrant les nombreuses transformations que nous vivons, qu'elles soient notamment économiques, sociales, sociétales ou technologiques.

Le SNECA est et restera avant tout pragmatique et à l'écoute des salariés.

La négociation qui démarre sur les salaires sera un véritable marqueur de ce positionnement. Le SNECA a alerté la Délégation patronale à plusieurs reprises, sur la nécessité de prendre en compte l'investissement sans faille des salariés, malgré le contexte perturbé que nous subissons depuis près de deux ans. En septembre dernier, le SNECA renouvelait sa demande de prime exceptionnelle de 1000€ nets **pour tous les salariés de la Branche Crédit Agricole**.

Les résultats affichés ce troisième trimestre par toutes les entités du Groupe ne font que conforter notre demande. Les salariés de la Branche ne comprendraient pas que les Dirigeants ne reconnaissent pas enfin leur engagement total, dans des conditions souvent difficiles. Les Caisses régionales ont affiché 2,2 mds de résultats hors dividende SAS la Boétie sur les 9 premiers mois de l'année (+ de 3Mds dividendes inclus). Toutes les entités de la Branche CA ont les moyens de verser ces 1000€ nets.

Cela représente un coût de l'ordre de 75M€, soit moins de 3% du résultat social des Caisses régionales… Le SNECA renouvelle sa demande de prime exceptionnelle. Celle-ci ne doit pas être corrélée aux négociations salariales qui se dérouleront en janvier 2022.

Etant donné le contexte compliqué que nous traversons, les attentes des salariés sont encore plus fortes cette année. La Direction ne peut une nouvelle fois botter en touche concernant notre demande de prime exceptionnelle pour tous les salariés. Ce serait un mauvais signal envoyé alors que les résultats financiers de nos entités sont à un plus haut depuis 2017.

Enfin, et pour conclure cette déclaration, le SNECA demande que les négociations salariales qui se dérouleront en janvier 2022, tiennent impérativement compte de l'explosion de l'inflation sur cette année 2021. Les négociations menées en janvier 2021 s'étaient appuyées notamment sur une inflation prévisionnelle de 0,52%. Elle devrait atterrir proche des 2%. Un nécessaire rattrapage devra être intégré par la Délégation patronale, lors de notre rencontre du mois de janvier.

C'est donc sur cette base, que le SNECA exprimera ses demandes, le moment venu.